

MONTEFIORE INVESTMENT
LEI 96950044LJQ8VQY2BD56

**Déclaration sur les Principales Incidences Négatives (PAI) des Décisions
d'Investissement sur les Facteurs de Durabilité**

30 juin 2026

Sommaire

- (a) Résumé
- (b) Description des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité
- (c) Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité
- (d) Politiques d'engagement
- (e) Référence aux normes internationales
- (f) Décharge de responsabilité
- (g) Contrôles du document

(a) Résumé

Montefiore Investment, LEI 96950044LJQ8VQY2BD56, prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Montefiore Investment et de ses filiales. La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. Elle couvre l'ensemble des décisions d'investissement et des actifs sous gestion de Montefiore Investment, représentant 5 M€ d'encours au 31 décembre 2025, répartis sur les fonds ¹ :

- FCPI Montefiore Investment IV
- Montefiore Investment V S.L.P.
- Montefiore Investment V Co-Investment S.L.P.
- Montefiore Investment VI S.L.P.
- Montefiore Investment Expansion S.L.P.
- FCPI Montefiore Investment Continuation Fund A
- MI Parallel Partnership S.L.P.
- Nov Tourisme Actions Non Cotées Assureurs

Cette déclaration contient :

- La description des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité ;
- La description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité ;
- Les politiques d'engagement, visant à atténuer les principales incidences négatives ;
- Une description des cadres de référence aux normes internationales prises en considération par Montefiore Investment pour aborder les principales incidences négatives.

Montefiore Investment prend en compte les principales incidences négatives dans son processus d'investissement par les moyens suivants : (1) notre politique d'exclusion ; (2) l'analyse ESG systématique en phase de préinvestissement ; (3) l'engagement avec les émetteurs et l'exercice des droits de vote.

En termes d'impacts sur l'environnement, Montefiore Investment a exclu toutes les entreprises actives dans les activités telles que l'extraction du charbon, la production d'électricité à partir du charbon, le charbon thermique, le pétrole et les sables bitumineux. Sur le plan social, Montefiore Investment a exclu toutes les entreprises actives dans les activités telles que les armes, l'artillerie et les munitions destinées à être utilisées dans le cadre d'un acte de guerre ou d'un conflit militaire (« produits militaires ») ou les composants de ces produits ; les entreprises impliquées dans la production et/ou la vente illégale de drogues illicites ; les casinos ou toute entreprise de paris ou de jeux d'argent ; la production et le commerce de tabac ; la pornographie ou la prostitution ; le clonage humain ; les armes à feu non militaires ; le cannabis non médical ; l'octroi de prêts à des particuliers à un taux d'intérêt supérieur à 30 % par an ; la production d'alcool, lorsqu'elle a généré plus de 5 % du chiffre d'affaires de la société au

¹ Note méthodologique – Évolution du périmètre sous gestion : Le périmètre de reporting 2025 s'enrichit par rapport à 2024 avec l'intégration de 2 nouveaux fonds de co-investissements : Montefiore Investment V Co-Investment S.L.P. et MI Parallel Partnership S.L.P.. Les variations observables sur les valeurs absolues entre l'exercice N et l'exercice N-1 peuvent donc intégrer un effet de structure lié à l'élargissement des AUM consolidés.

cours de l'exercice fiscal le plus récent ; et la vente d'alcool, lorsqu'elle a généré plus de 40 % du chiffre d'affaires de la société au cours de l'exercice fiscal le plus récent, à l'exception de la restauration et de l'hôtellerie. Enfin, en matière d'éthique et de lutte contre la corruption, Montefiore Investment évalue la responsabilité des dirigeants, les mécanismes de contrôle et la publication de rapports, en complément de son examen préliminaire de l'exposition d'une entreprise aux scandales ou controverses liés à la corruption.

b) Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Tableau 1 : Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés, des émetteurs souverains et des actifs immobiliers (Règlement Délégué UE 2022/1288 - SFDR)

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n] ²	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement					
Émissions de gaz à effet de serre					
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	36 906	23 590	Ces émissions proviennent directement des sources énergétiques détenues ou contrôlées par les entreprises en portefeuille. Ces émissions sont liées à l'achat d'électricité, de chaleur ou de vapeur consommée par les sociétés du portefeuille.	Montefiore Investment poursuit l'accompagnement des entreprises vers la réduction de leurs émissions directes, avec une généralisation des bilans carbone sur les scopes 1, 2 et 3 et un objectif de trajectoire alignée Net Zéro à l'horizon 2030. Une attention renforcée est portée à l'efficacité énergétique des bâtiments et au recours à des sources d'énergie décarbonées. Montefiore renforce l'analyse de l'impact des chaînes d'approvisionnement et encourage la mise en place de plans de décarbonation intégrant le scope 3. Objectif: 70% des sociétés avec une stratégie climat complète d'ici 2030.
	Émissions de GES de niveau 2	3 093	1 810		
	Émissions de GES de niveau 3	848 578	737 111		
	Émissions totales de GES	888 577	761 685		

² Conformément à l'Article 6(3) des RTS SFDR, les incidences 2025 résultent de la moyenne calculée sur 4 points de mesure trimestriels (31/03, 30/06, 30/09, 31/12). Cette approche proratisé les impacts des participations entrées ou sorties du portefeuille au cours de l'année 2025. À l'inverse, l'exercice 2024 consolidait l'intégralité annuelle des sociétés acquises ou cédées en cours d'exercice sans lissage trimestriel. Cette évolution réglementaire assure une plus stricte adéquation entre la valeur des investissements au bilan et leurs incidences extra-financières réelles.

				Elles représentent l'essentiel de l'empreinte carbone et incluent les émissions indirectes de la chaîne de valeur.	Renforcement du suivi via reporting annuel obligatoire pour toutes les sociétés en portefeuille, et intégration des critères de performance carbone dans la gouvernance ESG.
				Données agrégées issues des scopes 1, 2 et 3, reflétant l'empreinte globale des sociétés en portefeuille.	
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	377	390	Indicateur ramenant les émissions totales de GES à la valeur des investissements, permettant une évaluation comparative.	Montefiore vise une réduction progressive de l'intensité carbone du portefeuille. L'objectif de baisse annuelle sera formalisé dans la stratégie climat Net Zéro.
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	562	611	Mesure de la performance carbone relative à l'activité économique des entreprises.	Déploiement de KPIs de suivi par secteur, accompagnement des sociétés dans la transformation de leurs opérations, notamment dans les secteurs à forte intensité.
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0%	0%	Montefiore exclut strictement les investissements dans les sociétés du secteur des combustibles fossiles.	Maintien de la politique d'exclusion formalisée et revue annuellement par le Comité de Durabilité.

5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	85%	90%	Indicateur reflétant la dépendance énergétique des sociétés à des sources fossiles.	Incitation à la transition vers des sources renouvelables, en lien avec les plans d'action climat et les clauses ESG dans les pactes d'actionnaires.
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,0	0,1	Permet d'identifier les secteurs les plus énergivores et d'orienter les actions prioritaires.	Collecte renforcée des données sectorielles et accompagnement ciblé sur les entreprises identifiées comme à fort impact.
Biodiversité					
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	15%	0%	Évolution du traitement de la donnée : intégration des sociétés à incidence négative mettant en œuvre des actions de réduction ciblées.	Développement d'une stratégie biodiversité à horizon 2026 intégrée aux processus d'investissement et de suivi.
Eau					
8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0	0	Faible exposition du portefeuille aux secteurs à usage intensif de l'eau.	Suivi des volumes de rejets via le reporting ESG annuel, actions préventives en cas d'augmentation significative.

Déchets

9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2,4	0,1	Faible production de déchets dangereux dans les sociétés du portefeuille.	Mise en œuvre de mesures de tri, recyclage et réduction des déchets à la source, accompagnées de sensibilisations spécifiques quand nécessaire.
---	--	-----	-----	---	---

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption

Les questions sociales et de personnel

10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	0%	Élargissement de la collecte en 2025 aux déchets de chantiers (notamment l'amiante).	Maintien d'un processus de diligence ESG renforcé et veille continue sur les controverses à travers des outils externes.
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	63%	70%	Une part importante des sociétés du portefeuille ne disposent pas encore de dispositifs de conformité structurés de par leur taille et leurs moyens.	Promotion de la mise en place de chartes, codes de conduite et mécanismes internes de réclamation d'ici fin 2026.
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et	8%	14%	Écarts observés dans certains secteurs historiquement	Suivi renforcé de l'indicateur et plans d'action correctifs recommandés.

	les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements			masculins, mais en réduction progressive.	
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	15%	17%	Stabilisation des ratios de parité au niveau des comités non exécutifs, sans avancée significative observée cette année.	Objectif 35% de femmes dans les comités exécutifs d'ici 2030; poursuite des efforts de recrutement et de promotion féminine.
14. Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous- munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0%	0%	Politique d'exclusion stricte sur ce type d'activités.	Maintien de l'exclusion, vérification renforcée en phase de préinvestissement.
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux					
15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	N/A	N/A	Non applicable / Aucune exposition souveraine directe.	N/A
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements)	N/A	N/A	Non applicable / Aucune exposition souveraine directe.	N/A
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers					
17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le	N/A	N/A	Non applicable / Aucune détention d'actifs immobiliers directs.	N/A

	transport ou la production de combustibles fossiles				
18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	N/A	N/A	Non applicable / Aucune détention d'actifs immobiliers directs.	N/A
Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité					
4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone (Tableau 2)	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	56%	76%	Augmentation de la part des sociétés engagées dans la structuration d'une trajectoire climat, bien qu'un travail d'alignement formel reste à finaliser sur l'ensemble du portefeuille.	Accompagnement prioritaire sur les enjeux climatiques avec objectif de 70% des sociétés ayant une stratégie climat opérationnelle en 2030.
15. Absence de politique contre la corruption et les actes de corruption (Tableau 3)	Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	11%	22%	Amélioration progressive d'année en année au sein du portefeuille.	Incitation à la mise en place de codes éthiques et politiques anti-corruption.

(c) Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Montefiore Investment a mis en place une structure de gouvernance ESG à l'échelle de l'entreprise afin de garantir un suivi approprié et des flux d'informations concernant les questions ESG et leurs incidences, en interne comme au sein du portefeuille.

L'ESG est supervisée par le Directeur Général – Associé de Montefiore Investment, puis le sujet est porté par les membres du Comité de Durabilité interne. Ce Comité est composé de différentes fonctions variées, au nombre de dix : le Directeur Général, l'équipe ESG, le responsable des Relations Investisseurs, des membres de l'équipe d'investissement dont une associée, la responsable de la Conformité et la responsable de la Communication. Ce comité a notamment pour rôle d'identifier un risque ESG en phase de préinvestissement s'il est jugé comme étant très matériel ou s'il est sujet à débat éventuel, de revoir et est garant des différentes politiques couvrant l'approche d'investissement responsable de Montefiore Investment.

Montefiore Investment a donc défini une approche pour définir les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Cette approche est définie dans la Politique de Durabilité de Montefiore Investment, et est déployée à chaque étape d'investissement, ainsi :

En phase de préinvestissement (1), les équipes d'investissement de Montefiore Investment s'engagent initialement à strictement appliquer la Politique d'Exclusion de l'entreprise. Cette politique exclut les investissements dans les secteurs que nous considérons sensibles du point de vue de l'environnement, du social et de la gouvernance et dans des activités hautement controversées et en violation grave des principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Ce premier outil est efficace pour réduire les principaux impacts négatifs sur la durabilité. En outre dans cette première phase, une diligence raisonnable ESG est systématiquement conduite avec une identification des bonnes et des mauvaises pratiques et performances ESG et éthiques de l'entreprise analysée. Si des Principales Incidences Négatives matérielles sont identifiées lors de cette diligence, elles sont ensuite alors approfondies. Tous les impacts environnementaux sont pris en compte lors de cet exercice, et un plan de remédiation avec des mesures appropriées est systématiquement proposé.

En phase de détention (2), de multiples indicateurs ESG sont analysés et permettent de mesurer les risques de durabilité et les principales incidences négatives potentiellement générées par les entreprises de notre portefeuille. Ces indicateurs sont recueillis de manière annuelle de façon déclarative pour surveiller les différents plans de progrès des entreprises investies. Les marges d'erreurs éventuelles seraient liées à des déclarations incorrectes ou imprécises. Les données sont ensuite vérifiées en interne chez Montefiore Investment, puis cette vérification des données est externalisée chez un tiers qui a pour rôle d'identifier des potentielles incohérences. Les données concernant les principales incidences négatives sont ensuite consolidées au niveau des fonds, puis publiées sur notre site WEB sous forme de rapport périodique SFDR. Lorsqu'une infraction ou un litige ESG susceptible d'entraîner une principale incidence négative sur un facteur de durabilité est détectée pour une entreprise de notre portefeuille, l'équipe ESG propose une action appropriée à l'équipe d'investissement en charge de la participation puis, si pertinent, peut en référer au Comité de Durabilité. Ces actions peuvent prendre la forme d'un engagement au dialogue, d'un plan d'actions dédié, d'une exclusion, etc.

En phase de désinvestissement et de sortie (3), Montefiore Investment évalue les progrès ESG et communique de façon ad hoc sous demande les indicateurs sur les potentielles incidences négatives

aux acheteurs par l'intégration des données et fiches entreprises ESG dans les salles de données ou via une diligence raisonnable ESG vendeur.

Les principales incidences négatives suivies chez Montefiore sont sélectionnées au regard de la nature des investissements du portefeuille, permettant ainsi de définir des indicateurs pertinents, fiables et pérennes dans le temps. Ces indicateurs sont définis par le service ESG de Montefiore et validés par le Comité de Durabilité.

Finalement, Montefiore Investment appuyé par le Comité de Durabilité, mets à jour de manière ad hoc avec une revue annuelle des besoins les différentes politiques ESG énumérées ci-dessous :

- Politique d'Exclusion, approuvée et formalisée initialement en 2012
- Politique de Durabilité, incluant la gestion des Risques de Durabilité, approuvée et formalisée initialement en 2022
- Politique d'Engagement et de Vote, approuvée et formalisée initialement en 2024
- Politique Climat et Risques Associés, approuvée et formalisée initialement en 2023
- Politique de Gestion ESG (*Stewardship*), approuvée et formalisée initialement en 2024

(d) Politiques d'engagement

Montefiore Investment s'engage pleinement auprès des entreprises qu'elle finance. Toute entreprise se doit de passer par une diligence raisonnable ESG et peut être écartée si des sujets à risques surviennent, qui ne peuvent être réglés à travers un plan de contrôle cohérent.

De plus, Montefiore accompagne toutes les entreprises de son portefeuille dans leur démarche ESG. Pour se faire, un plan de progrès et d'action est défini au moment de l'investissement, adapté aux enjeux matériels et à la maturité ESG de l'entreprise. Un suivi annuel des indicateurs et critères est aussi réalisé, avec une restitution individuelle des résultats et la mise à jour du plan d'actions annuel qui se doit d'être suivi par l'entreprise. Certains critères spécifiques, tel que le lancement d'un calcul du bilan carbone complet et la définition d'un plan de décarbonation d'une entreprise, sont présents dans la documentation signée par l'entreprise au moment de l'investissement.

En termes d'accompagnement, les équipes d'investissement de Montefiore, en étroite collaboration avec l'équipe ESG interne, suivent les priorités ESG engagées avec les entreprises du portefeuille de près, en :

- Appuyant les équipes dirigeantes à définir et suivre les priorités en matière d'engagement. Les sujets prioritaires définis sont les sujets matériels auxquels sont confrontés les entreprises, en tenant compte des conséquences financières et sociétales ;
- Suivant le déroulement des différents plans d'actions et leurs résultats ;
- Participant aux décisions en cas de procédure d'escalade ou de litige ESG.

Plusieurs rapports ESG annuels sont rédigés après collecte, vérification et analyse des données partagées par les entreprises du portefeuille, montrant les progrès réalisés : un à destination des investisseurs de Montefiore, et un rapport public disponible sur le site WEB de Montefiore. En l'absence de progrès, les équipes d'investissement sont chargées de sensibiliser les dirigeants sur les impacts positifs d'une meilleure prise en compte de ces aspects.

En outre et conformément aux Principes pour l'Investissement Responsable de Nations Unies, nous engageons nos participations de la manière suivante :

- En encourageant la communication et la transparence sur les critères ESG, en appuyant l'analyse ESG dans nos décisions d'investissement ;
- En influençant les stratégies et les pratiques ESG des entreprises sur des questions systémiques (tel que le changement climatique) : Montefiore sensibilise les dirigeants de ses participations sur les impacts ESG.

(e) Référence aux normes internationales

Le concept d'investissement responsable invite les investisseurs à recourir à tous les moyens dont ils disposent pour créer de la valeur à long terme pour leurs clients et leurs bénéficiaires, et des avantages durables pour l'économie, l'environnement et la société. À cette fin, Montefiore adhère à différentes chartes et initiatives, et dialogue avec des entités qui, en vertu de leurs compétences ou de leur autorité, sont en mesure d'initier ou d'influencer des changements dans les réglementations ESG ou les pratiques de marché.

Adhérent de France Invest, Montefiore Investment est membres de différents groupes de travail, notamment liés à des sujets sur l'ESG. Montefiore est par ailleurs signataire de différentes initiatives, telles que :

- Les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies, dont Montefiore est signataire et reporte depuis 2013 de manière annuelle ;
- La charte d'égalité femmes-hommes de France Invest ;
- L'initiative Internationale pour le Climat (ICI) ;
- La charte de Partage de la Valeur de France Invest, qui vise à inclure dans les pactes d'actionnaires des clauses de partage de la valeur avec les employés des entreprises du portefeuille.

Montefiore Investment s'est donc engagé de manière ad hoc à :

- Prendre en considération les critères ESG dans le cadre de l'analyse des opportunités et des risques d'investissement ;
- Demander aux entreprises de son portefeuille de fournir des informations adéquates sur les critères mentionnés ci-dessus ;
- Mettre en œuvre les principes d'investissement responsables auprès des différents comités exécutifs ;
- Analyser et établir des rapports réguliers sur la prise en compte de ces critères dans le cadre de ses activités.

Différents thèmes ont été identifiés par Montefiore Investment comme étant prioritaires :

- La création d'emplois ;
- L'association à la création de valeur ;
- La parité femmes-hommes ;
- Le climat.

Les initiatives d'engagement de Montefiore Investment sur ces sujets matériels sont prises en compte et articulées dans les politiques de Montefiore (telle que le document sur la TCFD) et les rapports annuels. La politique climat de Montefiore tient compte des principales incidences négatives dans son approche d'investissement durable et les mesures sont publiées dans les rapports Loi Énergie Climat 29 en plus des rapports annuels, dans le but de réduire l'intensité carbone d'année en année, sans référence aux scénarii climatiques prospectifs.

(f) Décharge de responsabilité

Le présent document est fourni à titre informatif uniquement. Il ne constitue ni une offre d'achat ou de vente d'instruments financiers, ni une recommandation d'investissement, ni une confirmation de transaction, sauf disposition contraire explicite. Bien que Montefiore Investment s'efforce de sélectionner soigneusement les informations et sources présentées, aucune garantie ne peut être donnée quant à l'absence d'erreurs ou d'omissions. Montefiore Investment décline toute responsabilité pour les dommages directs ou indirects pouvant résulter de l'utilisation de ce document. Les droits de propriété intellectuelle de Montefiore Investment doivent être respectés en toutes circonstances, et le contenu de ce document ne peut être reproduit sans autorisation écrite préalable.

Montefiore Investment invite les investisseurs à consulter les documents réglementaires et d'information clés relatifs à ses fonds disponibles sur son site internet ou sur demande, ainsi que toute autre information pertinente, avant toute décision d'investissement. Ces documents sont accessibles en français ou en anglais.

Pour plus de détails, veuillez consulter notre [Politique de Durabilité](#).